

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 septembre 2024 de 20H30 à 21h30
Mairie de Dommartin-lès-Remiremont en Salle du Conseil

Date de la convocation : 04/09/2024

Date d'affichage : 04/09/2024

Présents :

Catherine LOUIS, Jean BILLY MANSOURI, Annette MAISON, Bruno DERVAUX, Tiffany DE SANTA, Remi LACROIX, Laurent FRANCOIS, Alain MANGEL, Mireille RIEFENSTAHL, Sandra THIERRY, Jérôme MILLOTTE

Excusés et ayant donné pouvoirs :

Régis MOREAU à Catherine LOUIS

Virginie AUBRY à Remi LACROIX

Antoine CLAUDEL à Sandra THIERRY

Marie Odile SIMON à Mireille RIEFENSTAHL

Excusés :

Vanessa GRANDEMANGE, Elise ROUSSEY, Fanny L'HUILLIER, Stéphanie PREVOT

Secrétaire de séance : Tiffany DE SANTA

Madame le Maire demande s'il est fait des observations sur le procès-verbal du 20 juin 2024. Aucune observation étant faite, et après vote, le procès-verbal du 20 juin est adopté à l'unanimité

Il n'est pas fait de remarques sur l'ordre du jour de la séance.

I/ Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte des délégations consenties au Maire dans le cadre des demandes de droit de préemption urbain :

- ✓ Un terrain sis 921 rue de la Proye appartenant à Mr Alain MANGEL
- ✓ Un terrain sis Rue Sur la Rive appartenant à Mme Yvette LOUIS
- ✓ Un immeuble sis 767 Rue de la Poirie appartenant à Consorts GROSDÉMANGE
- ✓ Un immeuble sis 11 rue Sur la Rive appartenant à Mr Christian PERRET
- ✓ Un immeuble sis 59 rue Devant la Ville appartenant à Mme Françoise DEFRANOULD
- ✓ Deux terrains sis Menaux Faings appartenant à Consorts COLMANT

Madame le Maire rapporte les marchés qu'elle a dernièrement signé dans le cadre des délégations octroyés par le conseil municipal :

- ✓ Notification et signature des actes de sous-traitance suivants concernant le marché de travaux Centre-Bourg Phase 2 :
 - 1^{er} acte de sous-traitance avec la société METZ PAVAGE pour la pose de bordures et pavés d'un montant de 8 000 € HT.
 - 2^{ème} acte de sous-traitance avec la société BOIRON (CITEOS) pour la pose de candélabres et câbles d'un montant de 13 648.75 € HT.
 - 3^{ème} acte de sous-traitance avec la société TRB pour la fourniture et la mise en œuvre d'enrobé et enduit d'un montant de 24 700 € HT.

- ✓ Notification et signature du marché de rénovation de l'orgue de l'église Saint-Laurent pour un montant de 160 871 € HT (193 045.20 € TTC).
- ✓ Notification et signature du marché d'acquisition d'un tractopelle pour un montant de 116 000 € HT (139 200 € TTC) avec reprise de l'ancien pour 10 000 € HT (12 000 € TTC).
- ✓ Notification et signature de la tranche ferme du marché des études pour la création d'un terrain de football synthétique avec la société ACERE pour un montant de 8 547 € HT (10 256.40 € TTC).
- ✓ Notification et signature du devis pour l'étude géotechnique par la société FONDASOL pour un montant de 3 410 € HT (4 092 € TTC) dans le cadre des études menées pour la création d'un terrain de football synthétique.

II/ Délibérations par le Conseil Municipal :

1) Tarif exceptionnel pour la réservation de la salle Picosée de l'Espace Culturel

Madame le Maire explique qu'un particulier a loué l'Espace Culturel pour un montant de 950€ le 9 août dernier. Il a subi une panne du groupe froid (système de rafraîchissement du complexe) et une panne du vidéoprojecteur. Faisant suite à cette panne qui a perturbé la bonne mise en service de la salle, le locataire a demandé un rabais du tarif. Conformément à l'avis favorable de la commission urbanisme du 20 juin 2024, Madame le Maire propose une remise de 150,00€ sur le solde restant à régler, soit un tarif de location global de 800€. Elle rappelle que cette remise serait exceptionnellement appliquée au vu du contexte extraordinaire et que le tableau des tarifs perdure.

⇒ *Le conseil adopte à l'unanimité la remise exceptionnelle de 150€ au profit du locataire lésé.*

2) Demandes de subventions 2025 pour création d'un terrain de football synthétique

Monsieur BILLY MANSOURI explique que le lancement des études notifiées et signées concernant le projet de création d'un terrain de football synthétique avec la société ACERE, ainsi que la société FONDASOL pour l'étude géotechnique, permettront de définir l'avant-projet et de fixer un coût estimatif global. Le projet sera soumis à l'octroi de subventions. Ceci déterminera sa faisabilité financière et technique.

Coût prévisionnel du projet : 708 399€ HT

Subventions possibles (région, département, FFFA) : 501 416€ HT soit environ 71% du projet

Solde restant (avec FCTVA à récupérer) : 206 982€

Monsieur le 1^{er} Adjoint propose le vote de la demande de subvention pour la création du terrain en précisant que sans subventions, le projet ne se fera pas.

⇒ *Le conseil adopte à l'unanimité la demande de subventions auprès des organismes compétents*

3) Lotissement « les Jardins de la Maix » - Dénomination de voie et rétrocession de parcelle à l'euro symbolique.

Madame le Maire explique que dans le cadre de la création d'un lotissement par un particulier entre la rue du stade et la rue de la Maix doit être voté des points notifiés dans la convention à mettre en place :

- la rétrocession de la voirie à la commune à l'euro symbolique pour l'intégrer dans la voirie publique ;
- l'intégration d'une partie de la parcelle B pour permettre l'installation d'un transformateur (nécessité d'extension du réseau électrique) ;
- la dénomination de la nouvelle voie. Sur proposition du propriétaire, la commission urbanisme avait donné un avis favorable à « allée des Jardins de la Maix ». Mais le choix final du Conseil Municipal se porte sur la dénomination « rue des Jardins de la Maix ».

⇒ *Le conseil adopte à l'unanimité les 3 points à notifier à la convention*

4) Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation d'exploitation et d'extension du périmètre de la carrière de la Société de Béton Industriel (SBI)

La Société de Béton industriel (SBI) a déposé une demande d'autorisation environnementale concernant le renouvellement avec extension de sa carrière à ciel ouvert sise sur la commune de Rupt-sur-Moselle.

L'arrêté préfectoral n° 58/2024/Env a été pris en conséquence par les services préfectoraux et envoyé à la commune de Rupt-sur-Moselle, mais également aux communes de Dommartin-les-Remiremont, Girmont Val d'Ajol et Vecoux qui sont dans le périmètre d'affichage dudit arrêté.

De ce fait, il est demandé à notre commune de procéder à l'affichage de l'avis et arrêté afférents pendant la durée de l'enquête public réalisée sur la commune de Rupt-sur-Moselle du 9 septembre 2024 à 14h au 11 octobre 2024 à 17H. Le siège de cette enquête se situe à la mairie de Rupt-sur-Moselle.

Il est donc demandé d'acter cet affichage.

⇒ *Le conseil adopte à l'unanimité l'autorisation d'affichage en mairie.*

5) Identification des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables sur la commune dans le cadre de la loi AER (accélération des Energies Renouvelables)

Madame le Maire rappelle qu'une consultation s'est tenue en mairie du 18/07 au 09/08, sans retour particulier de la population. Comme échangé lors de la commission urbanisme du 20 juin, le législateur invite à recenser les sites pouvant accueillir du photovoltaïque sur le domaine privé ou public. Avec l'aide la CCPVM, la commune a inventorié les équipements municipaux répondants aux critères :

- la toiture de la mairie
- les pentes sud et ouest de l'école maternelle
- le parking de l'école maternelle (par un système de carport)
- la maison des associations
- l'espace culturel
- les ateliers municipaux
- la place des AFN (par un système de préau)

Il est demandé une validation du classement des zones recensées.

⇒ *Le conseil adopte à l'unanimité l'identification des zones proposées.*

6) Approbation du transfert du Centre Aquatique de Remiremont à la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

Lors des fusions des communautés de communes de la CCHV et la CCPVM, la piscine du Val d'Ajol et la piscine de Plombières les Bains sont remontées dans les compétences de la communauté de communes actuelle. Il est donc demandé d'unifier les piscines en rattachant la piscine de Remiremont dans le giron de l'intercommunalité afin d'harmoniser les compétences pour toutes les communes. La CLECT s'est réunie pour étudier les attributions de compensation prises sur la commune de Remiremont afin de couvrir la charge supplémentaire provoquée par la reprise de compétence.

Il est demandé de voter l'ajout de l'adresse de la piscine de Remiremont dans les statuts de la CCPVM au chapitre 3-7.

⇒ *Le conseil adopte à l'unanimité la modification du chapitre 3-7 par l'ajout de l'adresse de la piscine de Remiremont.*

7) Approbation rapport d'activité 2023 du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges

Monsieur LACROIX CLEMENT présente le rapport d'activité du SDEV et rappelle son rôle. Il est à noter une recette exceptionnelle en 2023 de la TCCFE. Le syndicat proposera des subventions pour de nouveaux travaux tels les panneaux photovoltaïques.

⇒ *Le conseil adopte à l'unanimité la prise de connaissance du rapport 2023*

8) Présentation du rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols

Il est demandé de délibérer sur un rapport relatif à l'artificialisation des sols, qui mentionne les surfaces du domaine naturel, agricole et forestier consommées par des aménagements ou constructions résidentielles, de voirie, ou commerciales. Comme échangé en réunion urbanisme le 20 juin, Madame le Maire rappelle l'obligation pour les communes de diminuer l'artificialisation des sols de 50% pour 2031. Pour information sur le territoire de la CCPVM, 131 hectares ont été consommés entre 2011 et 2023, dont 15,9 hectares sur Dommartin.

⇒ *Le conseil adopte à l'unanimité la prise d'acte du rapport*

III/ Informations :

1) Informations diverses :

- ✓ Ecole élémentaire : il est prévu le remplacement des sols de 2 salles de classes durant les vacances de la Toussaint
- ✓ Captage eau : il est prévu la reprise des travaux en octobre si la météo le permet
- ✓ Voirie 2024 : la campagne de point à temps a débuté ; les travaux de voirie 2024 également par les granges de Franould et la Rochotte

- ✓ Travaux centre bourg phase 2 : les travaux sont en cours, les délais sont respectés pour le moment
- ✓ Garderie périscolaire : un nouveau panneau est venu agrémenter le mur de la garderie, le panneau médiathèque a été démonté, ceci actualisant l'utilisation du bâtiment.
- ✓ Cimetière : l'entreprise ID VERDE doit venir gratuitement enherber le cimetière car le premier travail réalisé n'est pas satisfaisant.
- ✓ Orgue : les travaux de relevage de l'orgue débuteront en fin d'année. Madame DE SANTA explique que le weekend du 18-20 octobre seront organisées des festivités dans le cadre des 150 ans de l'instrument. Ceci permettra de lancer la souscription à la Fondation du Patrimoine ainsi que les travaux. Au programme concert avec le Cube le vendredi, jeu d'énigmes accessibles aux familles dans le centre du village (église, maison des associations) avec goûter et visite de l'orgue couplée à la maison du patrimoine le dimanche matin
- ✓ Ramassage des ordures : une information à la population doit être faite sur le ramassage des sacs noirs. Le SICOVAD continuera le ramassage hebdomadaire des sacs jaunes mais réalisera le ramassage des ordures ménagères tous les 15 jours. Ceci est en lien avec le développement du tri sélectif. De plus les sacs jaunes ne seront plus distribués au domicile des particuliers par le SICOVAD. Les municipalités devront s'organiser pour réaliser la diffusion des sacs jaunes. Une réflexion est en cours pour définir les lieux et horaires à mettre en place pour permettre cette distribution.
- ✓ Abri bus : le nouvel abri bus pour finaliser le centre bourg phase 1 est commandé, il est en attente de livraison.
- ✓ Panneau Pocket : cette application téléchargée par les habitants sur leur smartphone leur permettra d'être notifiés des informations publiées par la Commune : travaux de voirie, évènements, actualités... l'information sera plus accessible et visuelle que sur les réseaux sociaux. Le système est peu onéreux, soit 300 €/an, et est évolutif.
- ✓ Réseau cuivre : Réunion d'information Orange à Remiremont le 29 octobre au Centre Culturel Gilbert Zaug de Remiremont. Permanence Losange à la Maison des Associations le 10 octobre de 16h à 18H pour la population qui souhaite se renseigner.
- ✓ OPAH : la CCPVM met en place une aide sous conditions pour les particuliers qui souhaitent réaliser des travaux. Une permanence se tient le 4^{ème} jeudi du mois à la maison des associations pour les personnes intéressées.
- ✓ Panneaux 50km/heure. La mise en place de la baisse de vitesse convient à la majorité des habitants. Une minorité ne respecte pas cette obligation. Des contrôles radars ont déjà eu lieu. Il sera également tracé l'information 30Km/h au sol dès que la signalisation sera faite par le département (passage piéton etc à refaire)
- ✓ Restaurant scolaire : la fréquentation du restaurant scolaire bat son record d'inscriptions cette année avec 143 enfants

La séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire de Mairie

Tiffany De SANTA